

Pourquoi des services d'archives intégrés à une organisation syndicale ?

Le cas de la CFDT

Annie Kuhn munch, Conservateur des Archives confédérales

Dès sa constitution, la CFTC s'est préoccupée de ses archives : tous les documents étaient copiés en trois exemplaires, un pour le président, un pour le secrétaire général, le troisième pour l'archiviste. Par la suite, cette pratique a disparu ; toutefois, les documents ont été conservés.

Au cours des années 70, le problème de leur traitement se pose du fait de l'inflation des "productions" de chaque secteur et du manque de place mais aussi du déménagement des bureaux du square Montholon à la rue Cadet.

En 1976, des recommandations de tri sont données. Une section "archives" se met en place au sein du service confédéral documentation et lance, en 1978, par l'intermédiaire du BRAEC (Bureau de Recherches, d'Analyses et d'Etudes Coordonnées), chargé de la gestion et de l'exploitation des archives, un questionnaire initié par le Centre de recherches d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme diffusé au secrétariat confédéral, aux différentes fédérations et aux unions régionales et départementales puis dépouillé avec l'aide du CRHMSS, ce qui permet de faire un premier recensement et de renforcer le rôle de la section "archives" épaulée à partir de 1980 par un comité de patronage des archives confédérales.

Cette politique de sauvegarde aurait pu aboutir à une procédure de dépôt dans des services d'archives publiques (Archives nationales ou départementales). Pourtant, la Confédération privilégie l'intégration et crée en 1985 un véritable service archives.

Cette stratégie sera poursuivie quelques années plus tard: les fédérations créent, en 1994, un service d'archives interfédérales qui consiste en un regroupement de leurs archives dans un

même lieu tout en respectant l'autonomie des fédérations puisque chacune d'elle dispose d'un secteur du dépôt et reste propriétaire de ses archives.

1. POURQUOI CETTE GESTION EN INTERNE?

➤ L'utilisation fréquente des archives intermédiaires.

Les responsables des sections et des départements ont assez souvent recours aux archives pour étayer leur argumentation qui doit être élaborée dans un délai très court. Cela nécessite donc une communication rapide des documents facilitée par une gestion à l'interne.

➤ Les archives, support de formation et de communication.

Chaque militant, chaque secrétaire confédéral, s'il veut parfaire sa formation syndicale doit s'informer et enrichir ses réflexions et ses connaissances à partir des réflexions de ceux qui l'ont précédé de façon à être capable de débattre des grandes orientations. Ceci implique de regrouper dans un même lieu, facilement accessible, une collection complète de comptes-rendus et de rapports, les publications CFDT (CFDT Magazine, Syndicalisme Hebdo, Turbulences -magazine destiné aux jeunes-, Nouvelles CFDT, Action Juridique), les réalisations du service audiovisuel (films, vidéo) et les campagnes de communication menées à l'occasion d'événements particuliers tels les élections prud'homales.

De même, le fait de conserver les archives au sein de l'organisation facilite leur valorisation : elles sont la base de publications retraçant son histoire et peuvent aussi être utilisées comme illustrations ou intégrer une exposition.

➤ Intérêt stratégique des archives.

La connaissance des décisions, des engagements pris, l'appréhension des idées qui ont traversé le syndicat est indispensable à l'élaboration de la stratégie d'un syndicat. En effet, comment aborder un sujet, comment définir une problématique sans dresser un état des lieux et donc sans voir ce qui a présidé à la mise en place de cette institution ou de cette législation. Ainsi, tout point mis à l'ordre du jour d'une réunion du Bureau ou du Conseil National, nécessite une approche historique : quel a été dans le court, le moyen ou le long terme la

position du syndicat sur cette question ? En cela, les archives font le lien entre le passé, le présent et l'avenir, elles permettent de profiter des expériences antérieures et d'éviter les erreurs du passé.

➤ **Les archives et l'histoire de l'organisation**

La CFDT a pour ambition de **"s'inscrire dans l'héritage et la tradition du mouvement ouvrier pour en reprendre les valeurs fondamentales de solidarité, d'aspiration à un monde meilleur"**. C'est ainsi qu'elle se définit en préambule du plan de travail confédéral établi pour 1995-98.

En effet, les syndicalistes sont des acteurs de l'histoire politique, économique et sociale de notre pays. Il convient donc de conserver la trace des luttes qu'ils ont menées, de garder en mémoire les témoignages, les idées de ceux qui ont plus particulièrement pesé sur cette histoire, qu'ils soient toujours restés en accord avec les orientations prises par la confédération ou que, sur un point, à un moment donné, ils aient eu des idées légèrement ou profondément divergentes. Aussi, les archives, tous supports confondus, constituent-elles une source de première main unique et irremplaçable.

➤ **Des archives plus proches des utilisateurs et qui attirent les versements de fonds personnels.**

Les dossiers versés sont triés, classés et mis à la disposition des militants, des permanents mais aussi des chercheurs selon des règles de communicabilité préétablies. Cette stratégie assure ainsi à la fois une communication souple et rapide et un respect total de la confidentialité.

Cette garantie de confidentialité a également facilité l'entrée de fonds personnels, fonds constitués et conservés par d'anciens responsables de l'organisation qui préfèrent déposer leurs archives plutôt que de les laisser s'éparpiller, moyennant la signature d'un contrat leur garantissant un droit d'accès, la conservation et le classement.

2. DES ARCHIVES NATIONALES CENTRALISEES ET DES ARCHIVES DES STRUCTURES TERRITORIALES DECENTRALISEES.

➤ La documentation confédérale

Des liens étroits existent entre les services d'archives et la documentation confédérale, destinataire au quotidien de la production interne: presse confédérale, circulaires aux organisations, notes produites à l'occasion des instances statutaires (BN, CN, congrès). Le dépouillement de l'ensemble de ces documents alimente la banque de données CFDT. Quant aux publications périodiques, livres et brochures reçus ou achetés par le service, leur analyse alimente la banque de données «livres, brochures».

La documentation confédérale constitue également à partir de la presse quotidienne ou hebdomadaire, des dossiers thématiques et par pays. Un certain nombre d'entre eux, selon une sélection établie, sont versés après 5 ans, au service Archives. La vocation première de la documentation confédérale est d'être un outil au service de l'organisation mais elle est aussi ouverte, sur rendez-vous, à l'extérieur.

➤ Archives confédérales et Archives des fédérations

L'ensemble de ces archives représente aujourd'hui 5km linéaires qui sont traités par 3 personnes.

Les Archives confédérales:

Chaque service confédéral procède régulièrement au versement de ses archives à l'aide d'un bordereau de versement et selon une procédure rappelée régulièrement.

Les Archives des fédérations:

Chaque fédération a mis en place un correspondant archives. Disposant d'une formation d'initiation à l'archivage, il est habilité à effectuer les versements et sert de relais, d'intermédiaire entre l'archiviste et la fédération.

Les versements sont vérifiés et les bordereaux retournent au service versant avec la cote Archives.

Typologie et instruments de recherche:

- Archives sur support «papier»:

La presse,

Les dossiers relatifs aux réunions statutaires: Ainsi, le Bureau national de septembre 1970 inscrit à son ordre du jour un débat sur la politique de la Cfdt face à l'immigration et propose donc comme base de discussion un rapport introductif auquel est joint en annexe un petit dossier intitulé *Rappel des positions de la Cfdt sur l'immigration*. Les positions définies au cours de cette réunion sont reprises dans le dossier *Les Travailleurs immigrés*. De même, le congrès confédéral de 1973 qui se tient à Nantes adopte une *résolution sur l'immigration*.

Les documents produits par le secrétariat confédéral, dans lesquels on peut suivre notamment le rôle attribué au secteur chargé des immigrés, ses changements de dénomination, sa place dans l'organigramme, et bien entendu ses différentes formes d'action,

Les documents produits par les services de l'ensemble des fédérations: En ce qui concerne les archives de la FNCCB, je citerai par exemple un dossier intitulé *Réflexions et positions sur l'immigration dans le secteur du bâtiment* couvrant la période 1963-1984. Le SGEN, quant à lui, a publié successivement deux guides dans lesquels il consacre un chapitre aux enfants d'immigrés et à leur intégration par l'école.

Les fonds personnels, versés par des responsables de l'organisation,

Les affiches

- Archives sonores et audiovisuelles: enregistrements de congrès, les interventions radiodiffusées des secrétaires généraux et également des interviews d'anciens responsables de l'organisation; archives versées par le service audiovisuel confédéral.
- Photographies: elles proviennent essentiellement de la photothèque de Syndicalisme Hebdo.
- Objets significatifs des pratiques syndicales
- Les instruments de recherche: Ils ont été mis en place pour faciliter la valorisation de ces archives. Ce sont des bases de données informatisées et des inventaires publiés avec le concours de l'IRES

Le *Guide des sources de la CFDT* recense, pour chaque région administrative, les archives des organisations régionales, départementales, et localise l'endroit où elles sont déposées.

Le *Guide bibliographique* rassemble, par période chronologique et par thèmes, les ouvrages et les études permettant d'éclairer l'histoire de la CFDT.

Les **Inventaires**: *Affiches, plans, dessins; Objets; Presse; Réunions statutaires; Secrétariat confédéral; Fonds personnels; Publications des Fédérations; Archives de la Fédération générale de la métallurgie et de la Fédération nationale des mineurs (1917-1988); Archives de la Fédération générale des transports et de l'équipement.*

➤ **Les archives des structures territoriales**

Lors de l'évocation de la mise en place des services d'archives, il n'a été question que des archives produites par le siège de la confédération ou par le siège parisien des fédérations. En effet, dans une volonté de laisser les archives à proximité de leur producteur, il n'a jamais été question de tout centraliser. Par contre lorsque des syndicats, des structures départementales ou régionales nous sollicitent, nous pouvons leur donner des conseils de tri, de classement de leurs archives. Ainsi, pour les aider dans le traitement de leurs archives, des plans de classement et des tableaux de gestion indiquant les délais de conservation ont été élaborés. Ils seront prochainement mis à leur disposition sur l'Intranet. De même, il leur est proposé un modèle de contrat de dépôt dans des institutions d'archives proches: archives territoriales ou centres spécialisés dans la conservation des archives (CHT de Nantes, ...). Déjà de nombreux dépôts ont été effectués. Le guide des sources en témoigne. Ce guide, résultat d'enquête menée en 1999 auprès des syndicats recense les lieux de conservation des archives CFDT qu'il s'agisse du siège du syndicat ou de l'Union Départementale, de la Bourse du Travail, des services publics d'archives.